

Etat des Variations des Capitaux Propres au 30/06/2013

	E n D i n a r T u n i s i e n					
	Capital Social	Réserves consolidées	Autres capitaux propres	Résultat de l'exercice	Intérêts des minoritaires	Total capitaux propres
Situation au 01/01/2013	30 000 000	35 282 970	2 773 256	12 344 028	564	80 400 255
Affectation de résultat		12 344 028		(12 344 028)		-
Dividendes 2011		(9 990 000)				
Mouvements sur fonds social		119 400				119 400
Réserves de réévaluation en juste valeur			2 108 871			2 108 871
Variation des intérêts des minoritaires					28	
Résultat de l'exercice				7 484 708		7 484 708
Situation au 30/06/2013	30 000 000	37 756 398	4 882 128	7 484 708	592	80 123 235

Périmètre de consolidation

Le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » est constitué d'une société mère « ENNAKL AUTOMOBILES », et d'une société sous contrôle exclusif « CAR GROS » avec une participation directe de 99.995 % du capital.



F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Les Jardins du Lac – B.P. n°317
Publiposte Rue Lac Echkel – Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél. 216 (71) 194 344 Fax 216 28
E-mail : mbz@kpmg.com.tn



BUSINESS, AUDITING & CONSULTING

Member Firm of TIAG International
Espace Tunis bloc D 1073 Montplaisir tunis - tunisie
tél : 71 900 583 fax : 71 901 507 E-mail : ckfinfo@hexabyte.tn

A l'attention des actionnaires de la société
«ENNAKL»

RAPPORT DE REVUE LIMITEE SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 30 JUIN 2013

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur les états financiers consolidés établis conformément au référentiel IFRS

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers consolidés ci-joints, de la société « ENNAKL AUTOMOBILES », arrêtés au 30 Juin 2013. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 232,462 Millions de dinars, un total capitaux propres de 80,123 Millions de dinars et un résultat bénéficiaire de 7,485 Millions de dinars.

Responsabilité de la direction pour l'établissement et la présentation des états financiers consolidés

L'ensemble des informations présentées dans les états financiers consolidés relève de l'unique responsabilité des dirigeants de la société citée en référence. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application des principes comptables appropriés, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers consolidés intermédiaires.

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, «Examen de l'information financière consolidés intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité». Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints de la société ENNAKL AUTOMOBILES arrêtés au 30 Juin 2013, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Noms et signatures des Commissaires aux Comptes :

KPMG
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI
Managing Partner

BAC
Kaïs FEKIH
Managing Partner